

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2021

COMMUNE DE PABU

SEANCE DU 22 février 2021

Le conseil municipal de Pabu dûment convoqué par le maire, s'est réuni le 22 février 2021 à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Salliou, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 23

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs. SALLIOU Pierre - BECHET Christine- BOYER Éric – BRIAND Aurore – BROUDIC Fabienne - COCGUEN Marie Jo – FORT Mélanie – GAC Philippe – HENRY Bernard - KARROUMI Jamila – KERBIRIOU David - LE BRAS François – LE COENT Marina – LE FEVRE Sandrine - LE FOLL Marcel - LE MOIGNE Nadine - LOUIS Guillaume - LOW Margareth - PONTIS Florence – SIMON Anthony - THOMAS Denise.

ABSENTS EXCUSES :

P GALARDON (Procuration à G LOUIS)

FX LE BAQUER (procuration à N LE MOIGNE)

SECRETAIRE DE SEANCE : M P GAC.

Date de convocation : 16/02/2021

Date d'affichage : 16/02/2021

Assistait également à la réunion :

Yvon Le Guichard, directeur général des services.

Monsieur Salliou communique ensuite l'ordre du jour du conseil municipal :

- 1/ Adoption P.V de la dernière séance
 - 2/ Remplacement Conseiller sortant
 - 3/ Subventions 2021
 - 4/ Projets investissement 2021
 - 5/ Convention maîtrise d'œuvre Marché Bio
 - 6/ Convention gestion des eaux pluviales
 - 7/ Convention ALSH Ploumagoar
 - 8/ Succession Maison Bacha
 - 9/ Legs
- Questions diverses

Philippe Gac est nommé secrétaire de séance.

A la demande de N le Moigne, un point d'étape sur les projets de communication en cours sera fait en fin de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Le Procès-verbal n'appelant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 01.02.2021 : REMPLACEMENT CONSEILLER SORTANT.

Par courrier en date du 10 Janvier 2021, reçu en mairie le 27 Janvier 2021, Monsieur P MOISAN a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal eu égard à sa situation personnelle. En application de la législation en vigueur, le candidat sur la liste venant immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant. Le remplaçant n'a pas l'obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant.

Le conseil municipal,

Vu l'article 2121-4 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu l'article L 270 du Code Electoral,

ACTE l'installation de Madame LE FEVRE Sandrine.

SUBVENTIONS 2021.

En préambule à l'examen des propositions de la commission, B Henry rappelle le contexte particulier lié à la crise sanitaire qui affecte le fonctionnement de l'ensemble du tissu associatif. Il tient tout d'abord à rassurer le monde associatif pabuais du soutien plein et entier de la municipalité. Les activités de la quasi-totalité des associations sont à l'arrêt et, B Henry, dans la volonté de se projeter d'ores et déjà sur la prochaine rentrée de septembre, d'assurer à ces dernières que la commune se tient prête, au travers d'une provision financière, à les accompagner dans ce redémarrage. Les élus seront particulièrement attentifs aux structures employant des salariés.

Parmi les nombreuses inconnues, figurent notamment celles en lien avec le comportement à venir des adhérents (renouvellement ou pas de leur adhésion).

Reste que les bilans comptables proposés à l'appui des demandes de subventions ne peuvent refléter de la réalité du fonctionnement et les projections restent trop aléatoires.

B Henry propose donc une clause de revoyure au mois de septembre adossée à une provision de 8000.00 €.

Si la crise sanitaire rajoute aux difficultés, elle n'occulte pas cependant certaines problématiques déjà entrevues l'année passée. Ainsi en est-il de la situation de l'A.S Pabu, inquiétante au vu du quasi arrêt de l'école de foot et des difficultés rencontrées par les équipes seniors. P Salliou rappelle l'idée, déjà émise, d'une fusion avec un club environnant.

G Louis aurait souhaité que, plutôt que de prévoir une provision, on abonde dès à présent les budgets associatifs.

Les personnes ci-après, M Fort, J Karroumi, F le Bras et B Henry, compte tenu de leur implication dans des associations bénéficiaires, ne prennent pas part au vote.

N°02.02.2021 : SUBVENTIONS 2021.

B HENRY, Adjoint, porte à la connaissance des membres du conseil municipal, les diverses demandes de subventions adressées en mairie par les associations et organismes divers, pour l'année 2021.

Le conseil municipal,

Vu les propositions de la Commission des Finances,

Entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE comme suit les attributions de subventions pour l'année 2021 :

BUDGET COMMUNE	
ASSOCIATIONS COMMUNALES	
Foyer socio-éducatif Restmeur	550.00 €
Amicale Laïque	2 350.00 €
A.S PABU Football	3 200.00 €
A.S Parents d'Elèves Croissant	910.00 €
A.S Parents d'Elèves Bourg	400.00 €
Entente Tennis Pabu/Saint-Agathon	4 000.00 €
Atelier Chorégraphique Ecole de danse	600.00 €
RANDO PABU	400.00 €
S/TOTAL	12 410.00 €

SPORT	
Trégor Goëlo Athlétisme	50.00 €
Guingamp Volley Ball	30.00 €
Club des nageurs guingampais	30.00 €
S/TOTAL	110.00 €

CULTURE ET LOISIRS	
RKB	50.00 €
S/TOTAL	50.00 €
DIVERS	
ASSOCIATION DES MAIRES DE France	1 008.47 €
ACDASC	6 076.00 €
Association nationale des visiteurs de prison	50.00 €
AFM TELETHON	237.00 €
Protection civile	50.00 €
Bâtiment CFA Côtes d'Armor	50.00 €
S/TOTAL	7 471.47 €
TOTAL COMMUNE	20 041.47 €

DIT que Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65741 du budget primitif 2021.

INVESTISSEMENTS 2021

M Le Foll adjoint aux finances expose au conseil municipal les propositions examinées en commission des finances en vue de la préparation du budget primitif 2021.

PROJET D'INVESTISSEMENTS 2021

Acquisitions Foncières	50 000.00 €	50 000.00 €
11. Acquisitions diverses		
Traceuse pour peinture routière	15 000.00 €	
Matériel Makita sur batterie	1 500.00 €	
Outillage menuiserie	1 000.00 €	
Rayonnage pour bois 400 kg	5 000.00 €	
Container benne x2	1 500.00 €	
Bras de lavage - enrouleur nettoyeur HP	2 500.00 €	
Taille haie - débrousailluse - tronçonneuse	2 000.00 €	
Kit mulching	500.00 €	
Camion	31 000.00 €	
Testeur électricité	300.00 €	
Bancs - poubelles	10 000.00 €	
Bois pour allée de boules	900.00 €	
Salle de danse : sono	2 000.00 €	
Mairie : logiciel cimetièrre - plastifieuse 400	10 000.00 €	
Mairie photocopieur	7 500.00 €	
Illuminations de Noël	5 000.00 €	
Chemin de rando - tables	3 000.00 €	
Total	98 700.00 €	98 700.00 €
12. Eclairage public - Réseau téléphonique	12 000.00 €	12 000.00 €
13. Voirie - Espaces verts		
La Poterie : regards	18 000.00 €	
Route de la Villeneuve	6 000.00 €	
Radar x2	5 000.00 €	
Allées du cimetière	3 000.00 €	
Chemin rural et chemin d'exploitation (Ouilleure, - Crec'h an Herven)	12 000.00 €	
Camping : places de stationnement	6 000.00 €	
Stabnet (ets Avril)	13 000.00 €	
Broyeur d'accotement	4 000.00 €	
Balayeuse	80 000.00 €	
Divers	10 000.00 €	
rue A. Camus - rue de l'Armor - rue de la Petite Montagne		
Total	157 000.00 €	157 000.00 €
Marché Bio	210 000.00 €	210 000.00 €
Maison des potiers	100 000.00 €	100 000.00 €
Salle polyvalente - rénovation	30 000.00 €	30 000.00 €

35. Ecoles		
<u>Le Bourg</u>		4 900.00 €
Cantine : peinture - accoustique	3 000.00 €	
Appareils photos (4) - casques audio (19)	1 000.00 €	
PC pour maternelles	900.00 €	
<u>Le Croissant</u>		17 900.00 €
Informatique : alarme	2 000.00 €	
Spots	1 000.00 €	
Plastifieuse	150.00 €	
Banc (1) - table type forestière	100.00 €	
Imprimante couleur	350.00 €	
Informatique : 2 ordinateurs	1 000.00 €	
Système audio (GS / CPA)	300.00 €	
Remplacement 5 éviers	2 000.00 €	
Câblage vidéo à remplacer (HDMI - GS - CPA - CM2)	1 000.00 €	
Plan numérique	10 000.00 €	
Total	22 800.00 €	22 800.00 €
16. Bâtiments Divers		
Salle polyvalente - Cantine : 2 portes	3 300.00 €	
Salle de tennis : 2 portes	5 700.00 €	
Mur du cimetière	12 000.00 €	
Mairie : chaudière	8 000.00 €	
Total	29 000.00 €	29 000.00 €
19. Eglise - éclairage	3 000.00 €	3 000.00 €
21. Terrains des Sports		
Terrain du Croissant : auvent buvette	5 000.00 €	
Terrain du Rucaer : grillage	20 000.00 €	
Total	25 000.00 €	25 000.00 €
24. Médiathèque	3 000.00 €	3 000.00 €
25. Accessibilité	10 000.00 €	10 000.00 €
29. Terrain Multisports du Bourg		
City Stade : grilles de remplissage	8 000.00 €	
Total	8 000.00 €	8 000.00 €
28. Espace Multisports Croissant		
Accrobranches	11 500.00 €	
Total	11 500.00 €	11 500.00 €
TOTAL GENERAL	770 000.00 €	770 000.00 €

Récapitulées dans le tableau ci-dessus, elles ont donné lieu aux commentaires suivants :

Concernant l'acquisition d'une nouvelle traçeuse, G Louis s'interroge sur d'une part le devenir de l'actuelle et de la mutualisation de cet outil. L'ancien matériel, acquis depuis plusieurs années, demande de fréquentes réparations, fréquence augmentée de part les difficultés engendrées par le prêt de ce matériel à d'autres collectivités. Ce qui conduit à envisager de ne plus recourir à cette forme de mutualisation.

L'éventuelle acquisition d'une balayeuse municipale (coût prévisionnel de 80 000€) interpelle. En réponse à G Louis, F le Bras estime entre 50 et 60 jours par an l'utilisation de ce matériel. L'hypothèse de la facturation d'une mise à disposition de ce matériel avec chauffeur au profit d'autres collectivités pourrait être envisagée. G Louis se déclare favorable à cette acquisition dès lors que son utilité trouve toute sa justification.

De manière plus générale, P Salliou inscrit cet achat dans le degré de satisfaction attendue par la population. C Béchet met en avant une expérience canadienne de micro fleurissement en semant au pied des murs. Le plus souvent, les mairies proposent des graines à semer, du moins pour la première installation, et financent les petits travaux d'aménagement. cette pratique d'embellissement permet en outre de faire l'économie de l'entretien des pieds de mur.

L'inscription de la somme de la somme de 10 000 € au chapitre de l'accessibilité interroge G Louis sur l'état d'avancement de ces travaux. M Le Foll lui répond que le calendrier du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics n'impose pas de date butoir mais demande un effort de mise en accessibilité constant au gré des retours et des nouveaux travaux engagés par la collectivité. A ce titre, P Gac a été missionné pour relever les points d'accessibilité nécessitant un traitement.

M Le Foll propose de doter le futur conseil municipal des enfants d'une somme forfaitaire (de l'ordre de 3 000 €) en vue de projets d'investissement qu'ils estimeraient prioritaires. P Gac se fait leur porte-parole pour relayer leurs préoccupations entendues lors de leur élection en matière notamment d'écologie et de sécurisation des cheminements piétons.

MARCHE BIO

L'acquisition du bâtiment contiguë au local actuel étant désormais effectif, la collectivité peut engager les travaux d'extension nécessaire à son développement. E Boyer confirme la bonne santé actuelle de ce marché qui fonctionne de mieux en mieux. On pourrait très vite se retrouver à l'étroit dans les locaux actuels justifiant au besoin le projet engagé par la municipalité. En tout état de cause, l'accompagnement par un maître d'œuvre est un avantage supplémentaire dans l'accompagnement de ce dossier.

N°03.02.2021 : MAITRISE D'OEUVRE MARCHE BIO

F LE BRAS, adjoint aux travaux, expose aux membres du Conseil Municipal, que suite à l'appel à candidatures pour le projet d'extension marché Bio, La mairie n'a réceptionné qu'une seule proposition visant à l'établissement du dossier de travaux estimé à 180 000.00 € H.T.

Cette proposition s'établit à 15 840.00 € et comprend une mission de base plus une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (O.P.C).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre avec le cabinet l'agence d'architecture J. GRIMAUULT pour un montant de 15 840.00 € € H.T.

N°04.02.2021 : CONVENTION GESTION DE SERVICE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCES DES EAUX PUVIALES URBAINES.

Guingamp Paimpol Agglomération détient la compétence pour la gestion des eaux pluviales au sens de l'articles L.2226.1 du CGCT depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les contours de cette gestion sont en cours de définition et de fait ne peuvent être correctement évalués en termes de flux financiers et de leur répercussion sur les attributions de compensation.

Au regard des articles L 5216-7-1 et L 5215-27 du CGCT, cette gestion peut être confiée par convention aux communes membres.

Le conseil municipal,

Vu le projet de convention transmis à l'ensemble des membres du conseil

Entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « eaux pluviales urbaines »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

N°05.02.2021 : CONVENTION ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT – PLOUMAGOAR.

Les communes de GRACES de PLOUMAGOAR organisent pendant les mercredis et petites vacances un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) à destination des enfants âgés de 3 à 12 ans de PLOUMAGOAR, PABU, PLOUISY et ST AGATHON.

D'un commun accord, il a été convenu que les communes participent financièrement au fonctionnement de l'accueil mis en place à concurrence du nombre d'enfants Pabuais bénéficiant de ce service.

Le montant de la participation pour l'année 2020 est fixé à 20,00 € par journée et par enfant et 21 € pour l'été et les petites vacances (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020), majoré d'un coût supplémentaire de 7.38 € par journée et par enfant au titre des frais engendrés par la crise sanitaire à titre prévisionnel (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020). Le montant définitif de cette majoration sera établi au regard du bilan final 2020.

Le Conseil municipal,

Entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Accueil de Loisir Sans Hébergement de Ploumagoar.

MAISON BACHA

P Salliou revient sur le legs consenti par Madame Géraldine Bacha au profit de la commune de Pabu. Après avoir rappelé l'historique de cette démarche et considérant l'intérêt porté par la légataire pour la culture en général et la sculpture en particulier, il propose de flécher une partie du produit de la future cession de ce bien sur le projet de musée des arts et traditions populaires envisagé sur le site de la maison des potiers.

A l'avenir, il sera envisagé la dénomination d'une voie d'une place au nom de Madame BACHA.

N°06.02.2021 : LEGS MAISON BACHA.

Aux termes d'un testament authentique en date du 17 février 2015, Madame Géraldine BACHA a institué la commune de Pabu comme légataire à titre universel d'un bien immobilier sis au 5 rue de l'Armor à PABU – 22200, et le mobilier la composant.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de Madame BACHA demeurant à Pabu,

A l'unanimité,

DECIDE d'accepter ce legs purement et simplement,

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous les actes (dépôt de testament, acte de notoriété, attestation de propriété immobilière concernant le bien légué, déclaration de succession) et le décompte successoral mentionnant le total de l'actif brut revenant à la commune après déduction des frais successoraux et des dettes incombant à la commune en sa qualité de légataire du bien immobilier.

LEGS MADAME J. BROCHEN

Au terme des derniers échanges avec le notaire en charge de la succession, le montant définitif du legs s'établi à 580 761.74€. P Salliou tient à souligner la mémoire de la légataire, ancienne directrice d'un lycée de Brest dans le Finistère, femme cultivée et toute sa vie en prise avec l'actualité qui alimentait son quotidien. C'était une femme très engagée et la commune aura à cœur de lui témoigner sa reconnaissance, notamment au travers de projets dédiés à l'enseignement auquel elle aura consacré toute sa vie et son énergie.

QUESTIONS DIVERSES.

Projet salle des fêtes : Une visite est prévue le 20 mars 2021. Au programme les salles de Pommerit le Vicomte et Quemper Guezennec.

Projet Salle des sports : Visite prévue le 27 mars. Sites pressentis : Uzel – Plélo.

La parole est donnée à N Le Moigne pour un point d'étape sur la communication et les projets en cours :

- *Une vidéo de 10' sur les Pabuaises au cœur de la vie municipale qui sera diffusée le samedi 13 mars à 11 heures à la mairie.*

Cette vidéo entre dans le cadre de la Journée de la femme et du festival Autour d'Elle. Elle pourrait être proposée aux communes environnantes et prolongée d'un débat.

- *Audit Communication : Accueil à partir de mardi prochain 2 mars, une stagiaire en Bachelor Communication-marketing : Mélissa Le Courriard.*

Tous les membres de la commission communication seront mis à contribution pour l'aider dans sa tâche.

Au menu de son stage : sondage bulletin (dans le cadre de la future réunion avec les contributeurs), audit sur la communication, relookage du site internet, actualisation de l'annuaire et de l'agenda de poche (nouveaux prestataires)

- *Envoi le 1^{er} avril du courrier aux contributeurs afin de réaliser le prochain numéro qui sera mis en forme et imprimé par Roudenn Grafik. A noter le principe d'une régie publicitaire assurée par l'éditeur permettant un financement de la publication. Il existe seulement deux autres éditions de ce type sur le département : Paimpol et Plérin.*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20h00.

Affiché le 26/02/2021

En exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

P. Salliou, maire.